

Préfecture de l'Ain
45, Avenue Alsace Lorraine
01012 Bourg-en-Bresse

Référence : Création d'un nouvel atelier metton et d'un nouvel atelier yaourts

Objet : Porter à connaissance au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement rubriques 3642-3

Monsieur le Préfet,

Suite à notre rencontre de jeudi 21 juillet 2022 avec le service de l'Autorisation du Droit des Sols, nous vous informons de notre intention de procéder à l'extension de notre usine, avec la création d'un nouvel atelier metton et d'un atelier yaourts en remplacement des installations existantes.

Ce projet permettra le rapprochement des fabrications entre les sites d'Etrez et de Foissiat

A ce sujet, nous avons souhaité porter à votre connaissance les informations suivantes :

Capacité maximale de produits finis (rubrique 3642-3)

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la répartition du tonnage de produits finis fabriqués par an.

Yaourts	500 t/an
Metton brut	660 t/an
Fromage Blanc	800 t/an
Emmental	1100 t/an
Crème	1 700 t/an
Beurre	1100 t/an
Caillé	1 500 t/an
Lait écrémé	14 500 t/an
lactosérum	28000 t / an
TOTAL	49860 t / an
Production quotidienne	137 t / jour

Notre production de metton, pourra augmenter de 10% après la mise en service des nouvelles installations pour passer de 600 t/an (site d'ETREZ et FOISSIAT) à 660 t/an, dans un premier temps.

L'atelier metton permettra de transformer du lait écrémé qui est à ce jour vendu (à la citerne) à l'export.

De même, la production de yaourts de 400T actuellement, pourra augmenter avec ce nouvel investissement.

Capacité maximale de lait transformée par jour (rubrique 3642-3)

Notre capacité maximale de produits finis correspond à la transformation de 50 millions de litres de lait par an, soit une moyenne de 137000 L/jour.

Extension des locaux : surface ajoutée, la surface totale, la surface imperméabilisée totale du site

Surface ajoutée : 1 565 m²

Surface totale parcelle : 15480 m²

Surface totale bâtiment : 7 445 m² (hors station d'épuration)

Surface imperméabilisée : 6 465 m²

Réserve incendie : 375 m²

Bassin de rétention des eaux d'extinction des incendies : 350 m²

Sécurité sanitaire et des salariés

Ces nouveaux ateliers, avec des équipements mécanisés, seront plus fonctionnels que les actuels. Les nouveaux outils garantiront la maîtrise des processus de fabrication naturels et sans additifs, qui font la notoriété et la reconnaissance de nos produits.

D'autre part, ils amélioreront les conditions de travail et réduiront la pénibilité, tout en pérennisant les emplois.

Préambule sur l'intérêt d'un regroupement des sites d'ETREZ et de FOISSIAT sur le seul d'ETREZ, concernant les économies d'eau et d'énergies

Concernant notre production de froid, en 2016, nous avons opté pour l'ammoniac, le choix le plus performant pour notre outil, le plus économe en énergie et permettant de supporter des hausses de volumes transformés.

L'installation contenant moins de 150kg d'ammoniac, n'est pas soumise à déclaration. Toutefois, elle était mentionnée dans notre dossier BREF FDM.

En 2020, nous avons entrepris l'isolation de tous les éléments sur nos lignes de vapeur et d'eau chaude industrielle (vannes, purgeurs, échangeurs).

D'autre part, l'installation d'un osmoseur (traitement des eaux avant chaudière) a permis de réduire nos consommations de gaz (gain de 136 MWh / an selon l'étude de notre prestataire BWT)

De même, nous avons entrepris progressivement le remplacement de toutes nos toitures en fibres ou tôles, par des toitures isolées. Et, en parallèle, nous avons installé des ventilations dans nos combles pour évacuer la chaleur en été.

Ces 3 investissements couplés (isolation, osmoseur et toiture) nous ont permis, en 2022, de réduire de 0,5% notre consommation en gaz naturel pour un volume de lait transformé en hausse de 11%.

D'autre part, nous ne possédons plus de groupe électrogène, remplacé par la mise en service d'une 2^{ème} ligne ENEDIS d'alimentation électrique. Cette 2^{ème} ligne se met en service automatiquement en cas de coupure sur notre ligne principale.

Respect de l'environnement, économie d'eau et de produits lessiviels

Ce nouveau bâtiment sera respectueux de l'environnement, l'ensemble du sérum acide sera collecté et expédié vers des élevages de porcs.

L'ensemble des circuits lait et sérum seront nettoyés en place à partir de la station de nettoyage de l'usine avec recyclage des solutions de lavage et de l'eau du dernier rinçage.

Le regroupement des fabrications de crème et de beurre sur un même site (ETREZ + FOISSIAT) permettra de réaliser des économies d'énergie (1 seule production de froid, 1 seule production de chaud), des économies d'eau et de produits lessiviels.

Concernant les lavages par CIP ou NEP, nous allons à partir du 1^{er} janvier 2023 instaurer des lavages monophasés sur des éléments moins sensibles (tanks lait cru, camion citerne...), cela permettra de réduire nos rejets en produits lessiviels ainsi qu'en eau.

Les centrales de traitement d'air ainsi que les extracteurs d'air, pour notre agrandissement, seront installés dans les combles afin d'éviter toutes nuisances sonores vis-à-vis des riverains.

Station d'Épuration

Notre Station d'Épuration est, actuellement, dimensionnée pour recevoir plus d'effluents. Nous en assurons le bon fonctionnement avec sérieux et rigueur.

Sur l'annexe 1, intitulé « comparaison volume traité / qualité des rejets », les chiffres démontrent les éléments suivants :

- L'augmentation des volumes de lait traités sur le site d'ETREZ, n'a pas incidence sur les volumes rejetés en entrée de STEP
- Les analyses sur les rejets montrent des résultats largement inférieurs aux seuils fixés par l'arrêté
- Cela traduit ainsi la qualité des actions entreprises par notre entreprise pour la maîtrise et la gestion de nos rejets

Sur l'annexe 2, qui concerne le suivi des rejets sur le site de la laiterie de FOISSIAT, nous notons une forte diminution de nos rejets sur l'autosurveillance réalisée en décembre 2022.

En effet, depuis début novembre 2022, seules les productions de metton et de yaourts sont en activité sur ce site.

Cela démontre que ces 2 seules activités ne génèrent pas de forts rejets.

C'est l'intégration de ces activités sur le site d'ETREZ qui nécessite l'agrandissement de la laiterie d'ETREZ, objet de la demande du Permis de Construire.

Il est important de préciser que l'extension prévue sur ETREZ, concerne uniquement la construction d'un atelier yaourts et le regroupement des 2 ateliers metton (1 atelier metton est déjà en activité sur ETREZ).

Pour autant, nous avons prévu une évolution pour sécuriser le fonctionnement de la STEP : avec la collaboration de la société AIR PRODUCTS, nous allons optimiser la dissolution de l'oxygène via le procédé HALIA VENTURI AZERATION SYSTEM (se conférer à la pièce jointe).

Ce système permet de mieux maîtriser le traitement aérobie des effluents, il pourra supplanter une éventuelle panne d'un pont brosse, et donc de sécuriser la maîtrise des rejets.

D'autre part, nous aurons la possibilité, toujours avec la collaboration d'AIR PRODUCTS, de limiter la quantité de boues produites.

Economie d'eau

Sur le site d'ETREZ, la maîtrise de nos productions nous permet, à ce jour, de consommer environ 1,6 L d'eau pour 1 L de lait transformé (les chiffres moyens de l'industrie laitière sont de 2,5 L d'eau par L de lait).

Pour corriger et baisser drastiquement notre consommation, depuis 2 ans, nous avons :

- Réduit les pousses à l'eau process et lavage (après contrôle et validation) :
 - 30secondes de pousses en moins, pour en moyenne 35 lavages par jour, et avec un débit de 20m³/h soit 1368 m³ par an
- Installé un osmoseur pour les eaux alimentant la chaudière : gain de 1800m³ d'eau par an selon l'étude de notre prestataire BWT
- Généralisé l'installation de « pistolet à eau » sur les tuyaux d'eau de lavage des ateliers
- interdit les lavages extérieurs des camions, en cas de forte sécheresse :
 - 2 lavages par jour soit 0,5 m³ par jour durant la période estivale

Par ailleurs, le regroupement des productions sur le site d'ETREZ, permettra de rationaliser nos consommations en eau (un seul traitement du lait, un seul atelier metton) car les pousses à l'eau,

les nettoyages seront identiques à ceux d'aujourd'hui sur ETREZ, mais en ayant supprimé ceux du site de FOISSIAT.

La fermeture du site de FOISSIAT permettra d'économiser les 11000 m³ d'eau de sa consommation par an

Economie d'énergie

Le lactosérum, résultant de la fabrication du metton, dans le nouvel atelier, et dont la température est proche de 45°C, servira à réchauffer une bêche à eau dont les calories serviront au process.

La charpente du nouveau bâtiment sera dimensionnée pour porter des panneaux photovoltaïques, intégrés dans le projet. L'énergie électrique ainsi produite sera autoconsommée pour les besoins de la production, l'énergie excédentaire sera injectée dans le réseau Enedis.

De même, selon le même raisonnement que sur l'eau, le regroupement des 2 sites entraînera une maîtrise des consommations d'énergie, via un seul outil de production plus performant.

Défense incendie

L'extension projetée sera séparée des bâtiments existants par un mur coupe-feu.

Une nouvelle réserve incendie d'un volume de 450 m³ sera installée. Elle sera équipée de 3 postes de pompage en complément des deux poteaux incendies existants sur le réseau communal.

Vous trouverez ci-joint en annexe le calcul de la D9 qui a permis de dimensionner la réserve incendie.

Rétention des eaux d'extinction d'incendie

Un bassin de rétention de 600 m³ sera aménagé.

Les eaux d'extinction d'incendie seront dirigées vers ce bassin grâce à la mise en place de vessies d'obturation des réseaux. Pour le bâtiment existant, deux motopompes permettront de renvoyer les eaux vers le bassin. Les deux motopompes seront dimensionnées de façon à pouvoir pomper le débit calculé pour la défense incendie.

L'extension du site faisant l'objet de la demande de Permis de Construire, sera raccordée à un réseau gravitaire permettant de d'évacuer les eaux directement vers le bassin.

Vous trouverez ci-joint en annexe le calcul de la D9A qui a permis de dimensionner la rétention des eaux d'extinction d'incendie.

ICPE et BREF FDM

Comme démontré ci-dessus, l'extension satisfera au respect des MTD.

Cependant, à l'issue des travaux, nous nous engageons à mettre à jour nos dossiers ICPE et MTD du BREF FDM.

Nous vous remercions par avance, Monsieur le Préfet, de la suite favorable que vous pourriez donner à notre projet.

Vincent FAVIER

le Directeur des Opérations

Pièces jointes :

- Vue en plan du projet
- Plan masse du projet
- Calcul de la D9
- Calcul de la D9A
- ICPE plan masse avec réseaux
- Document SDIS : notice sécurité ETREZ
- Procédé pour la STEP : documentation AIR PRODUCTS
- Annexe 1 : « comparaison volume traité / qualité des rejets »
- Annexe 2 : « contrôle des rejets aqueux FOISSIAT »

